PAIE

Paie des intermittents du spectacle : contractualiser, calculer et déclarer

Un même salarié peut travailler quelques heures pour plusieurs employeurs dans le même mois. Le contrat à durée déterminée d'usage la convention applicable les caisses propres au secteur et les déclarations spécifiques forment un enchaînement où chaque oubli se répercute sur les droits de l'artiste ou du technicien. Ces 14 heures traitent la paie du spectacle vivant et enregistré. Le participant sécurise le contrat d'engagement distingue les traitements applicables aux artistes et aux techniciens calcule les bulletins avec les cotisations propres au secteur puis produit les déclarations et les attestations attendues par les organismes.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel**	**À partir de 1 849 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Administrateurs de production chargés de paie des structures culturelles et collaborateurs de cabinet spécialisés dans le spectacle.

PRÉREQUIS
Connaître les bases de l'établissement d'un bulletin de paie.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Sécuriser le recours au contrat à durée déterminée d'usage
- Distinguer le traitement applicable aux artistes et aux techniciens
- Calculer un bulletin comportant les cotisations propres au secteur
- Produire les déclarations et les attestations attendues par les organismes
- Suivre les heures et les cachets déclarés pour chaque salarié

03 Programme détaillé

M1 Cadre de l'emploi dans le spectacle

- Poser le contrat avant la paie
- Champ d'application et conventions du secteur
- Contrat à durée déterminée d'usage et mentions attendues
- Statut de l'artiste et présomption de salariat
- Déclarations préalables et formalités d'embauche
- À retenir : Un contrat mal qualifié fragilise toute la paie qui en découle.

M2 Rémunération des artistes et des techniciens

- Cachet ou heure selon la fonction
- Cachet et rémunération horaire selon la fonction exercée
- Minima conventionnels et majorations liées aux conditions de travail
- Défraiements et remboursements de frais
- Droits voisins et sommes de nature non salariale
- Cas pratique : Les participants établissent le bulletin d'un artiste rémunéré au cachet.

M3 Cotisations et caisses du secteur

- Les organismes propres au spectacle
- Organismes spécifiques et contributions associées
- Congés payés du spectacle et caisse dédiée
- Assiettes et abattements applicables selon la situation
- Contrôle des bases de cotisations sur le bulletin
- Atelier : Chaque participant contrôle les cotisations d'un bulletin de technicien sur une production courte.

M4 Déclarations et suivi des droits

- Ce qui ouvre les droits du salarié
- Déclarations mensuelles et données transmises
- Attestations d'employeur et heures déclarées
- Fin de contrat et information du salarié
- Suivi des heures et des cachets par salarié sur la saison
- Mise en situation : Les participants reconstituent les déclarations d'un technicien employé sur trois productions.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 849 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr